

Orientations

Orientation 3.2.1 Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme en améliorant l'attractivité estivale

Contexte

Le mode de développement de l'urbanisation se poursuit avec une consommation foncière accrue, alors même que la rareté des espaces disponibles à la construction, en raison des contraintes topographiques et de l'omniprésence des risques naturels, mais aussi de la richesse et de la fragilité des espaces naturels et des paysages, impose aujourd'hui, ici plus que partout ailleurs, une gestion très économe du foncier.

Les évolutions de la demande environnementale des clientèles appellent des adaptations complexes de l'urbanisation pour rendre les stations plus attractives en été.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Concevoir l'urbanisation touristique dans la recherche d'économie d'espace et d'énergie

[...]

- Concevoir les urbanisations complémentaires limitées de stations dont le développement a été mesuré et progressif, par extension des zones urbaines existantes, hormis les exceptions prévues par la Loi Montagne. Faire en sorte que ces urbanisations nouvelles soient porteuses d'une exigence environnementale forte, dans le respect du foncier nécessaire aux activités agricoles avec une vision intercommunale.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.2.1.a - Valoriser la charte de développement	Conseil, appui, soutien aux initiatives	Prise en compte dans la	Exploitants de stations de montagne, AMSFSHE

Orientations

<p>durable initié par l'association</p> <p>des maires des stations françaises de sports d'hiver et d'été pour développer de nouveaux axes de progrès et élargir la démarche à d'autres stations de Vanoise</p>		<p>gestion des domaines</p> <p>skiabiles en régie</p>	
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.2.1.f - Anticiper les risques d'obsolescence urbaine en station liés à la dégradation des bâtiments ne pouvant faire l'objet de réhabilitation énergétique</p> <p>par une planification de la reconquête urbaine</p>	<p>Intégration dans les politiques d'urbanisme et les programmes immobiliers</p>		<p>Opérateurs immobiliers,</p>
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.2.1.i - Réhabiliter ou améliorer le cadre urbain des stations, notamment</p> <p>pour adapter le cadre de villégiature des stations au public estival comme</p> <p>l'évolution des formes urbaines et architecturales, le déploiement des services dans la station, les cheminements piétons, le traitement des surfaces de stationnement, une bonne gestion des nuisances occasionnées par les travaux du BTP, etc.</p>	<p>Conseil, appui aux initiatives, accompagnement</p> <p>pour la prise en compte du paysage toutes saisons dans les projets</p>	<p>Initiative, maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Stations de montagne, opérateurs immobiliers</p>
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4902

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 08:58